



cad-deb.com
création rugby

CHARTRE DE QUALITE 2018





SOMMAIRE

- **PRESENTATION**
- **LE CENTRE REGAIN**
- **ENCADREMENT**
- **ASSURANCES**
- **TRANSPORT**
- **CONVIVIALITE**
- **DOSSIER D'INSCRIPTION**



Madame, Monsieur,

Votre enfant participera à la 13^{ème} Stage Rugby Europe du 22/07/2018 au 28/07/2018 sur le Centre Regain à Sainte Tulle (Manosque).

Une nouvelle fois, permettez -moi de vous remercier pour votre confiance.

Afin d'améliorer la qualité de nos échanges et également dans un souci d'optimiser nos stages, nous avons créé cette charte de qualité qui, nous l'espérons, vous donnera toutes les informations utiles à la préparation du séjour de votre enfant.

Bien sûr, dans le cas d'un oubli de notre part, n'hésitez pas à nous contacter, nous ferons le maximum pour vous répondre dans les plus brefs délais.

A titre d'information, l'habituel STAGE SUR LE JEU AU PIED, accueillera pour la quatrième année notre STAGE DEDIE AU JEU D'AVANT AVEC SEBASTIEN BRUNO. Sachant Que pour les courageux existera toujours le STAGE DE PREPARATION PHYSIQUE ET TECHNIQUE INDIVIDUELLE .

Cette complémentarité des stages nous permettra d'effectuer un travail de synthèse lorsque la structure des entraînement nous le demande. N'oublions pas le 3eme STAGE DE RUGBY AU FEMININ qui accompagnera cette session

Afin de nous rendre plus disponible dans l'accueil des stagiaires, nous vous demandons de bien vouloir, nous retourner le dossier complet, ainsi que le solde avant le 10/07/2018 . Vous pouvez retourner les documents par [mail](#) ou par voie postale :

[SANS jean luc via Trento Trieste 44 , 52100 Arezzo \(Ar\) Italie.](#)

En cas de virement bancaire :

Crédit Agricole du Languedoc COMPTE N° 15909859000 64 (SANS jean luc)
EN CAS DE VIREMENT DE L'ETRANGER

Swift : AGRIFRPP835 IBAN : FR 76 1350 6100 0015 9098 5900 064

En vous souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer,
Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Jean-Luc SANS



Le Centre Regain

Le Centre Regain est situé au cœur de la Provence à 7 kilomètres de la ville de Manosque dans le département des Alpes de Haute Provence. La proximité du Luberon, d'Aix en Provence, Avignon, Marseille, confère à la région un aspect touristique des plus enviable, sans oublier son mythique soleil et le chant des cigales.

Le Centre nous accueillera dans les chambres de l'Hôtel Regain, ou dans la structure des Lavandes, toujours sur le site du centre. Toutes les chambres seront équipées pour 2 à 4 personnes, avec toutes les commodités nécessaires : douche, wc, TV (canal +). Les chambres sont modulables pour permettre aux stagiaires qui désirent être en amis de profiter au mieux de leur semaine.

Bien sûr des chambres couples sont à disposition pour les parents qui souhaitent passer une semaine de vacances au soleil du midi.

La cantine est à disposition dans les structures du Centre, ainsi que toutes les installations sportives nécessaires : terrains de Rugby, Gymnase. Les éventuels déplacements sont des plus minimes (10 km) pour utiliser le stade de Manosque ou la traditionnelle sortie sur le Lac des Vanades.

Vous pouvez trouver un aperçu des lieux sur le site :

www.centre-regain.com

A titre d'information le centre est déclaré comme structure d'accueil pour mineur en préfecture sous le N° 041971005



L'encadrement

Le séjour est déclaré sous le N° *en cours* auprès du Ministère de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations et de son antenne local à Digne (voir récépissé).Validant ainsi la présence et les compétences de l'encadrement.

Dans un souci de transparence, vous trouverez ci dessous un tableau récapitulatif de notre encadrement et de leur formation. Vous constaterez que leurs compétences sont largement supérieures à celles demandées par les textes en vigueur. Compétences qui permettent d'intervenir comme Formateurs auprès de la FFR, ainsi que sur les équipes d'élites. Beaucoup d'entre eux ont participé au championnat de France, TOP 14 compris. Aussi bien en tant que joueur et qu'entraîneur.

LE PLUS DES STAGES :

Pour plus de sécurité nous aurons toute la semaine à notre disposition :

Un médecin

et au regard de la spécificité des séances d'entraînement

un Ostéopathe.

Les textes en vigueur imposent un encadrement pour 12 stagiaires, nous disposerons : d' un éducateur pour 6 stagiaires.

Etant donné la connotation internationale des Stages, nos éducateurs seront également « présent » dans les langues nécessaires, nous adjoindrons en cas de besoin des interprètes.

A ce jour sont requises les langues suivantes :

Français, Espagnol,Italien,Anglais.

La liste ci dessous n'est pas définitive, notre recrutement est encore en cours. Néanmoins, pour votre information, 90% de l'effectif était déjà présent lors de la création du Stage.

Comme vous le constatez, nous faisons au mieux pour garantir un travail des plus sérieux.

NOM	PRENOM	FONCTION	DIPLOME	PROFESSION
BULLE (FR)	Eric	Ostéopathe	Ecole Ostéopathie Saint Etienne	Ostéopathe Adeli 380000307
PECCHI	Alessandra	encadrement	Firenze	Enseignant EPS
DE CARVALHO (FR/IT)	Florent	Animateur	Bafa	Educateur
FEREY (FR)	Jean Philippe	Formateur	BEES 2	Conseiller technique FFR
MAGLIA	Yvan	Formateur	2 Livello FIR	Ingénieur
LANFREDI	Alessandro	Allenatore	2eme Niveau FIR	Informatico
MATTERA (FR)	Laurent	Formateur	BEES 1	Directeur Service des Sports Mairie
POULON (FR)	Jean Baptiste	Formateur Vice Directeur	BEES 1	Professeur éducation physique
SANS (FR/IT)	Jean luc	Directeur	BEES 2	Directeur Sportif
SANS (FR/IT)	Johann	Licence Langue Faculté de Verone	BAFA en cours	Etudiant langues
SASSOLAT (FR)	Serge	Formateur BNSSA	BEES 2 BNNSA	Professeur éducation physique
DONATI (IT)	Valeria	Médecin urgentiste	Faculté de Firenze	Médecin urgentiste



PREFECTURE DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE ET DE LA PROTECTION DES POPULATION

RUE PASTEUR-BP 9028
04990 DIGNE LES BAINS CEDEX
Tél. : TEL. 04.92.30.37.00
FAX. 04.92.30.37.30

Affaire suivie par : Marie COMITE
Tél. : Service Accueils Collectifs de Mineurs

**Accusé de réception de la fiche initiale n° 0040114SV000114
de déclaration d'un Séjour de vacances**

Cet accusé de réception atteste que l'organisateur a bien exécuté la première partie de la déclaration prévue aux articles L. 227-5 et R. 227-2 du code de l'action sociale et des familles conformément aux modalités prévues par l'arrêté du 3 novembre 2014.

Il ne préjuge en rien de la conformité des informations communiquées avec la réglementation.

Il appartient à l'organisateur de communiquer à l'administration la fiche complémentaire au plus tard 8 jours avant le début de l'accueil. À défaut, la fiche initiale sera réputée n'avoir jamais été déposée.

Organisateur

Dénomination : **SANS**
Code : 004ORG0114
Adresse : CGDA REGAIN route de Marseille
04220 Sainte Tulle

Dates Du 19/07/2015 au 25/07/2015

Effectif prévisionnel des mineurs accueillis (maximum, pour un jour)

Total = 95 Moins de 6 ans = 0 6 à 11 ans = 50 12 à 17 ans = 45

Effectif prévisionnel des animateurs

Total = 11 Qualifiés = 10 Stagiaires = 0 Sans qualification = 1

Implantation

CENTRE REGAIN

Les Portes de Haute Provence Route 04220 SAINTE-TULLE
de Marseille

Fait le 13/05/2015 à 04990 DIGNE
LES BAINS CEDEX

*Pour le Directeur Départemental,
l'inspectrice de la jeunesse et des sports,
chef de service*

Caroline GAZELE



Assurances

Les différentes Fédérations représentées ne participent pas à la protection de leurs licenciés au regard de l'assurance licence.

Cad-deb.com à donc souscrit une assurance N° AN979769

- Responsabilité Civile
- Individuelle Accident

auprès de la compagnie : GENERALI agence Barbe
12 avenue du Pdt Franklin Roosevelt
11 000 Carcassonne

Il est donc obligatoire pour toutes les familles de donner une photocopie de la Carte européenne d'assurance maladie qui, en France comme à l'étranger, prendra en charge votre enfant en cas d'hospitalisation. En cas de visite chez un médecin généraliste ou spécialiste, de frais pharmaceutique seront avancés par le Directeur du Stage. Ceux-ci seront remboursés par les familles sur présentation des documents.

Nous restons à votre disposition pour les renseignements nécessaires concernant notre assurance.

IMPORTANT :

Ne pas oublier la photocopie de la carte européenne d'assurance maladie
L'autorisation de sortie du territoire pour nos amis hors de France.



Transport

Un bus partira de :

VERONE (It) renseignements auprès de
SANS jean luc

jeanluc.sans@cad-deb.com

Les tarifs pour le transport vous seront communiqués au plus vite. Ils seront proportionnels aux nombres d'utilisateurs.

Il sera également possible de récupérer en cas de besoin des stagiaires en Gare TGV d'Aix en Provence pour la somme de 30 €



Convivialité

Comme chaque année, nous fêterons la clôture du stage par une grillade regroupant les stagiaires ,l'encadrement .L'événement sera ouvert aux parents qui souhaiterons se joindre à nous.

Depuis 8 ans et avec l'aide de nos sponsors nous offrirons à nos stagiaires un cadeau, chaque matinée, immortalisé par nôtre photographe.

Lundi : ballon
Mardi : sac à dos
Mercredi : Short
Jeudi : Kway
Vendredi : tee shirt manche courte



DOSSIER D'INSCRIPTION



cad-deb.com
création rugby



FICHE DE RENSEIGNEMENTS

NOM

PRENOM

D.Naissance .

Adresse

email

Ville

Code Postal

Téléphones :

Domicile

Portable

Bureau

Lieu de Vacances

Personne à prévenir en cas d'accident

N° SS

joindre photocopie de la carte européenne d'assurance maladie

N° complémentaire

CLUB :

Taille : XXL , XL , L , M ,S

AUTORISATION PARENTALE

J'autorise mon enfant à participer au Stage Rugby Europe à Sainte Tulle et autorise le Directeur à prendre toutes les mesures concernant mon enfant en cas d'accident ou affection aïgue, ou tout autre cas grave, nécessitant une hospitalisation, une intervention chirurgicale avec une anesthésie générale.

Date :

Signature :



AUTORISATION OSTÉOPATHIE

"J'accepte par la présente Charte, que mon enfant soit pris en charge par M.BULLE Eric Ostéopathe (N°ADELI : 380000307), s'il présente un trouble fonctionnel de l'appareil musculo-squelettique. Cette prise en charge répond à la loi Française du 4 mars 2002 et de son décret d'application 2007-435 du 25 mars 2007, relatif aux actes de l'ostéopathie."

Date :

Signature :

CERTIFICAT MEDICAL

(valable uniquement trois mois avant le stage)

Je soussigné Docteur : avoir examiné ce jour

M. et le déclare apte à la pratique : (1) (2) Rayer les activités interdites

Du rugby

De la natation - Du Golf - Salle de musculation (initiation pour les stagiaires à partir de 16 ans)

Remarques diverses :
.....

Date :

Cachet et signature



FICHE SANITAIRE

NOM Prénom D.N.

Vaccinations (à remplir à partir du carnet de santé)

Antipoliomyélitique, Antidiphtérique, Antitétanique, Anticoquelucheuse
(précisez s'il s'agit du DT polio, du Dtcoq, du Tétracoq, d'une prise polio)

Vaccins pratiqués Dates Rappels

Vaccins pratiqués Dates Rappels

Vaccins pratiqués Dates Rappels

Antituberculeuse (B.C.G) Antivariolique

Date du vaccin : Date du vaccin :

Date du vaccin : Date du vaccin :

Autres vaccins Injection de Sérum

Nature et date Nature et date

Nature et date Nature et date

Si l'enfant n'est pas vacciné, pourquoi ?

RENSEIGNEMENTS MEDICAUX

Varicelle	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>	Coqueluche	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>
Oreillons	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>	Rubéole	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>
Rougeole	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>	scarlatine	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>
Angines	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>	Rhumatisme	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>
Otites	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>	Asthme	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>

MALADIES, ACCIDENTS, PROBLEMES ACTUELS (dates)

Maladies :

Accidents :

Problèmes actuels :



AUTORISATION DE BAIGNADE AUTORISATION BAIGNADE EN PISCINE

Je soussigné..... autorise mon enfant :

.....à participer à l'activité piscine et soussigné également qu'il est capable de nager 25 m et de plonger en immersion .

Mon enfant sait nager OUI NON

Si interdiction ou contre indication préciser lesquelles :

.....
.....

Date

signature :

Notes importantes :

- L' activité piscine, est encadrée suivant les normes DDJS à savoir :
Encadrement diplômé en nombre et qualification nécessaire.

Autorisation droit d'image

Je soussigné autorise Mr SANS Jean luc a effectuer des photos et vidéos de mon enfant durant le stage, et à les utiliser pour la promotion des stages par les modes de communication suivants : Prospectus, Blog, site internet, Face Book,et ce, dans le cadre de la loi sur la protection des mineurs.

OUI

NON

Date et signature

Avertissement

La direction et l'encadrement du stage n'assument aucune responsabilité, au regard des publications sur les réseaux sociaux (Face book, Twitter, autres...) effectuées par les participants aux stages Rugby Europe. La direction et l'encadrement du stage, s'autoriseront si nécessaire à interdire légalement les publications pouvant nuire à l'image des stagiaires, de l'encadrement , de la direction, et des stages



EQUIPEMENT DU STAGIAIRE

De la bonne humeur !....

!.....un sourire

1 Maillot de Rugby / Crampons moulés et vissés / 2 Shorts / Un sac de sport / Un K Way
Un rouleau d'élastoplasme / une paire de basket (CK) / slips de bain (short interdit) / une
paire de claquette / 3 serviette de bains / Un survêtement / tee shirt
2 casquettes OBLIGATOIRES : Argent de poche limité à 80 euros

REGLEMENT DU SEJOUR / DESISTEMENT / DEPART ANTICIPE

REGLEMENT DU SEJOUR :

Le solde devra nous être retourné une semaine avant le début du stage. Votre règlement sera encaissé en fin de stage, une facture acquittée vous sera fournie sur votre demande (Merci de le préciser au retour de ce dossier ou alors en début de semaine.) Pour les bons CAF se renseigner auprès de votre caisse.

DESISTEMENT :

Si pour des raisons médicales (certifiées) le désistement intervient 30 jours avant le stage, l'acompte est rendu intégralement , au delà une somme de 20 euros sera conservé.

DEPART ANTICIPE :

Tout stage commencé est dû

LU ET APPROUVE

DATE ET SIGNATURE :

TRANSPORT (important)

Je me rendrai au Centre Sportif en voiture avec mes parents :

oui

non

Je souhaite être accueilli

à la gare de Aix en Provence

heure :

à l'aéroport de Marignane (Marseille)

Date Signature



EXTRAIT DU REGLEMENT INTERIEUR

CONDITIONS GENERALES DE FREQUENTATION :

Toutes personnes fréquentant le Centre Sportif Regain est censée connaître le présent règlement de fréquentation.

Assurance des stagiaires :

Les personnes fréquentant le Centre Sportif Départemental doivent être couvertes par une assurance notamment responsabilité civile de particulier.

Le Centre Sportif Regain dégage toute responsabilité en cas de vol, dégradation de biens personnels.

Restauration :

Horaires et menus affichés quotidiennement à la porte du restaurant.

Tout repas supplémentaire doit être réclamé à l'Economat avant 10 heures pour le déjeuner avant 17 heures pour le dîner.

Les biens consommables ne pouvant figurer sur la facturation du stage, sont payables au comptant après facturation. Aucune avance sur consommation ne peut être consentie.

En fin de repas il est demandé aux stagiaires de débarrasser le couvert et de nettoyer les tables.

Circulation et stationnement des véhicules :

Aucun véhicule n'est admis à circuler ou à stationner dans l'enceinte du Centre Regain. Les véhicules doivent être garés sur les zones de parking.

Utilisation du Centre à des fins publicitaires :

Cette utilisation est strictement interdite. Les demandes de dérogation à cette prescription sont à adresser à l'Administration du Centre.

RÈGLEMENT DE LA PRATIQUE DES ACTIVITÉS DE PLEIN AIR :

Avant chaque stage, les utilisateurs et le service Animation Centre Sportif établissent le nombre d'ateliers, les roulements, les lieux et heures de passation de groupes d'un atelier à l'autre.

La non-restitution ou dégradation du matériel donne lieu à facturation.

Dépôt de matériel : le dépôt de matériel animation peut être réalisé au Centre après accord de l'Administration.

Le matériel déposé est recensé par l'utilisateur. Le propriétaire du matériel déposé renonce à tout recours à l'encontre du Centre pour vol, dégradations.

RÈGLEMENT D'OCCUPATION DE L'INTERNANT :

A l'arrivée des stages, un état des lieux est réalisé. Pour les associations, le responsable ou son représentant doit être présent lors de la réalisation de cet état des lieux. Le défaut de présence du responsable de l'association lors de l'état des lieux, n'exclut pas la responsabilité des occupants des lieux en cas de constat de manquement ou de dégradation. Le calme doit régner en permanence dans l'internat, les responsables doivent exiger, après 22 h 30 l'arrêt des bruits éventuels et autres va et vient dans les couloirs.

Chacun des occupants est censé avoir pris connaissance des consignes de sécurité affichées dans les couloirs et dans chaque chambre. Sont interdits dans l'internat et locaux communs aux résidents : l'usage d'appareils électriques (chauffage, cafetières....) ; la consommation d'alcool et de tabac.

ARRIVÉE ET DÉPART DES STAGIAIRES :

L'internat est occupé ou libéré aux jours fixés par l'utilisateur sur sa feuille de réservation. L'administration du Centre se réserve le droit de déterminer les heures d'occupation ou de libération des chambres, ainsi qu'un éventuel changement de chambres pendant la période du stage. N.B. : toute dégradation, perte ou manquement de matériel fait l'objet d'une facturation.

RÈGLES D'UTILISATION DU FOYER :

L'accès au foyer (la salle de télé, la salle polyvalente, la terrasse, ludothèque) n'est soumis qu'aux règles de cohabitation avec les autres usagers. L'utilisation du matériel, qu'elle soit permanente (terrasse, ludothèque, télé...) ou faisant l'objet d'une prise en compte (vidéo-jeux, raquettes, bibliothèque...) est placée sous l'entière responsabilité du représentant du groupe. La prise en compte est réalisée à l'arrivée du stage. L'utilisation séquentielle du matériel tels que vidéo, sono... se fait en relation avec l'animateur de permanence dans le cadre du planning hebdomadaire d'utilisation. Toute perte ou dégradation fait l'objet de facturation.

Lu et approuvé

Signature